

# Formation initiale nacelle PLATE-FORME ÉLÉVATRICE MOBILE DE PERSONNEL (PEMP)

## PROGRAMME

Se munir impérativement de chaussures de sécurité, d'un harnais et d'un casque jugulaire

### A- THEORIE

#### 1. Connaissances générales

- Décret, arrêtés ministériels et recommandations CNAMTS
- Les conditions requises pour conduire une PEMP
- Les documents accompagnant la PEMP

#### 2. Sensibilisation à la sécurité

- Les accidents de PEMP (statistiques, causes, prévention)
- Les responsabilités du conducteur de PEMP et de l'employeur
- Les différents acteurs en prévention et leur rôle

#### 3. Technologie et stabilité des PEMP

- Les différentes catégories et leurs usages courants, les différents organes de la PEMP, les consignes d'entretien, les dispositifs de sécurité

#### 4. Exploitation des PEMP

- Les vérifications à la prise et fin de poste
- La capacité de levage (hauteur, poids, nombre de personnes)
- Les facteurs de stabilité
- Les déplacements dans l'entreprise ou sur le chantier
- La signalisation réglementaire
- Les consignes de sécurité (EPI, proximité des lignes électriques ...)
- Les produits dangereux
- La mise en sécurité en fin de poste

#### 5. Entretien

### B- PRATIQUE

- Prise de poste et mise en service
- Adéquation
- Mise en place,
- Conduite, manœuvres
- Chargement et déchargement sur un porte engins *en option*
- Fin de poste, maintenance

### C- EVALUATION DE CONNAISSANCES

- Contrôle des connaissances théoriques et pratiques

Cette formation permet de se présenter aux épreuves du  
CACES® selon la R486 CNAMTS

#### Public

Toute personne âgée d'au moins 18 ans souhaitant être formée à la conduite des PEMP en vue d'être autorisé à conduire et/ou d'obtenir le CACES®

#### Pré-requis

Lire et comprendre le français  
Aptitude médicale au travail en hauteur

#### Résultats attendus

Obtenir l'autorisation de conduite

#### Objectifs pédagogiques

Avoir les connaissances en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des PEMP

Avoir le savoir-faire pratique en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des PEMP

Porter un regard critique sur sa situation de travail du point de vue de l'applicabilité des principes de base et des améliorations éventuelles à apporter.

Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration, en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie

#### Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs

Exercices et mise en situation pour la partie pratique

Remise d'une documentation à la fin du stage

#### Durée

2 jours soit 14 heures (7 heures de théorie + 7 heures de pratique)

#### Nature de la sanction

Attestation de fin de formation

Attestation de réussite de contrôle des connaissances théorique et du savoir-faire pratique

#### Calendrier 2020

AGEN :	MARMANDE :
• 10-11 février	• 3-4 février
• 16-17 mars	• 11-12 mars
• 20-21 avril	• 4-5 mai
• 27-28 mai	• 27-28 mai
• 17-18 juin	• 8-9 juin
• 20-21 juillet	• 6-7 juillet
• 16-17 sept.	• 21-22 sept
• 12-13 oct	• 16-17 nov.
• 30 nov-1er déc	

#### Tarif

380€ HT (456€ TTC)

#### Contacts

AGEN – 05.53.48.48.50

MARMANDE – 05.53.84.82.82

**Public**

Toute personne âgée d'au moins 18 ans souhaitant être formée à la conduite des PEMP en vue d'être autorisé à conduire et/ou d'obtenir le CACES®

**Pré-requis**

Lire et comprendre le français

**Résultats attendus**

Obtenir le CACES®

**Objectifs pédagogiques**

Passage des épreuves théoriques pratiques en vue d'obtenir le CACES®

**Durée**

1 jour soit 7 heures

**Nature de la sanction**

Délivrance du CACES®

**Calendrier 2020**

AGEN :	MARMANDE :
• 12 février	• 5 février
• 18 mars	• 13 mars
• 22 avril	• 6 mai
• 29 mai	• 29 mai
• 19 juin	• 10 juin
• 22 juillet	• 8 juillet
• 18 sept.	• 23 septembre
• 14 octobre	• 18 novembre
• 2 déc.	

**Tarif**

190€ HT (228€ TTC) par participant pour 1 test  
(+130 € HT par test supplémentaire)

**Contacts**

AGEN – 05.53.48.48.50

MARMANDE – 05.53.84.82.82

# Test CACES® PLATE-FORME ÉLÉVATRICE MOBILE DE PERSONNEL (PEMP)

**PROGRAMME**

*Le CACES® est issu de recommandations de la CNAMTS. Sans être obligatoire, l'application de ces recommandations constitue un bon moyen pour le Chef d'Etablissement de se conformer aux obligations réglementaires en matière de contrôle de connaissances pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail.*

*Chaque candidat doit présenter une pièce d'identité qui sera vérifiée par le Testeur.*

**A- EVALUATION THEORIQUE**

- Durée : 1 heure environ
- Notation : La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note > ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués

**B- EVALUATION PRATIQUE**

**Les candidats se présentant sans leurs EPI ne pourront pas participer aux épreuves pratiques.**

**Les épreuves pratiques des CACES® pour PEMP sont réalisées en utilisant alternativement deux PEMP (1A,3A) pour la catégorie A et (1B,3B) pour la catégorie B**

- Notation : La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test **et** d'une note > ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués **et** d'une note > 0 pour chacun des points d'évaluation du barème

Chaque compétence sera évaluée et notée suivant un barème préétabli et certifié par AFNOR, organisme certificateur.

**C- FIN DES EPREUVES**

Les résultats seront communiqués aux candidats en fin de journée. Si le candidat est admis, il se verra remettre une attestation provisoire de CACES®. L'attestation CACES® sera transmise ultérieurement soit à l'entreprise, soit à l'institutionnel, soit au candidat indépendant.

Sur demande et en présence du testeur, tout candidat pourra consulter ses résultats aux épreuves.

**Validité 5 ans**